

CSD 86



Coordination Syndicale Départementale
des Services Publics
de la Vienne

COMMUNIQUE de PRESSE

Communiqué de presse : COVID 19 (maladie à coronavirus)

le 24.03.2020

La Coordination Syndicale Départementale (CSD) CGT 86 tient à alerter les employeurs publics (maires et présidents) sur l'importance et l'obligation de protections de leurs agents physique et psychologique.

Il nous a été rapporté que dans certaines collectivités les équipements nécessaires de protection pour les agents (gants, gel hydro-alcoolique, masques...) ne sont pas fournis, les agents continuent de travailler comme si de rien n'était ou sur des missions non indispensables (taille pelouses, haies...)

Suivant les annonces présidentielles et gouvernementales, les employeurs publics territoriaux devraient mettre tout en œuvre pour mener la bataille contre le COVID 19. Charge lourde et variée, la protection de la santé publique s'ancre dans la mission de proximité de nos élus locaux et s'imposent de fait aux représentants de l'Etat qui doivent montrer l'exemple.

Pour la CSD CGT 86, nous sommes pour la continuité du service public (EHPAD territorial, ouverture des crèches, écoles pour les citoyens qui travaillent en milieu hospitalier ou tous autres métiers régaliens, l'état civil dans les mairies, la mise en place d'astreinte technique...) mais les autorités territoriales doivent prendre garde au maintien de la santé des agents placés sous leur autorité. Dans certains EHPAD, les agents n'ont pas d'équipement de protection.

De nombreux représentants des personnels CGT ont d'ores et déjà interpellé les autorités Territoriales par l'intermédiaire des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Certains CHSCT ont été associés au début, d'autres, plus du tout ou pas du tout, les représentants du personnel ignorés...

Malgré cela, la CSD CGT 86 s'inquiète de la gestion non uniforme et non coordonnée des acteurs locaux et réitère son appel envers les maires, les présidents des différentes intercommunalités et syndicats intercommunaux, pour la mise en œuvre de dispositions immédiates pour freiner la propagation de ce virus et d'assurer l'information de leurs agents et leur sécurité.

Pour la CGT CSD 86, Coordinatrice Départemental des syndicats territoriaux 86
GUITTON Karine 06.04.03.57.89

Coordination Syndicale Départementale des syndicats CGT des Services Publics de la Vienne

11, rue du Cognet 86100 CHÂTELLERAULT/ 47, rue Valade Poitiers Port: 06 04 03 57 89

Courriel : cgt.csd86@gmail.com Facebook : CGT CSD86 <http://cgt.csd86.over-blog.com/>